

02/04/2021

Voici le bulletin radio de la Municipalité de Castillonnès

P-A Epinette : La Fondation du Patrimoine lance une souscription pour aider à la restauration du maître-autel de l'église Saint-Pierre de Castillonnès.

Vous pouvez participer en faisant un don et bénéficier à ce titre d'une réduction d'impôt.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à la mairie de Castillonnès ou sur le site www.fondation-patrimoine.org la référence c'est le 74663

Par ailleurs, le camping municipal de la Ferrette a un nouveau gestionnaire en la personne de Magalie DOMART.

Si l'ouverture est officielle depuis le dernier conseil municipal, il faudra naturellement attendre la fin des mesures de confinement pour l'accueil d'un public que la commune souhaite le plus large possible.

Après l'annonce des nouvelles mesures de confinement, quelles règles s'appliqueront concrètement sur la Commune de Castillonnès ? C'est ce que nous allons essayer de voir aujourd'hui avec le maire de la Bastide Pierre Sicaud, Bonjour

P. Sicaud : Bonjour

P-A Epinette : Alors quelles sont ces nouvelles mesures, ces nouvelles règles ?

P. Sicaud : Nous insistons en premier lieu sur l'importance de continuer à appliquer en permanence et en tous lieux les gestes barrières.

A l'évidence cette crise n'est pas terminée, au-delà de la lassitude bien compréhensible de chacun doit faire preuve du sens des responsabilités, de civisme et du respect d'autrui.

Afin de limiter les réunions et déplacements, la mairie de Castillonnès sera ouverte au public le matin seulement de 8h30 à 12h00.

Les services seront accessibles l'après-midi de 14h00 à 17h00 par téléphone ou par mail.

Nous accueillerons les administrés uniquement sur rendez-vous.

Toutes les manifestations, réunions, rassemblements même en plein air sont interdites jusqu'à nouvel ordre

P-A Epinette : Pour les établissements scolaires de la commune quelles seront les règles appliquées ?

P. Sicaud :

- Sont fermés les établissements scolaires, les crèches et les activités périscolaires et extrascolaires pendant trois semaines.
- La semaine prochaine où il n'y aura que 4 jours d'école, en raison du lundi de Pâques, tous les établissements scolaires assureront leurs enseignements à distance.
- un dispositif d'accueil des enfants des personnels prioritaires sera organisé dès la semaine prochaine, en lien avec l'Éducation nationale et le périscolaire de l'ADMR
- Idem pour la crèche qui sera fermée au cours des 3 prochaines semaines, tout en étant mobilisée également sur l'accueil des enfants des personnels prioritaires, dont la liste complète sera précisée prochainement

P-A Epinette : Pour les professionnels, toutes catégories confondues, nous avons entendu les directives du gouvernement, il va falloir tenir au moins 40 jours de plus. Quel rôle jouent les collectivités pendant cette période ?

P. Sicaud : Depuis un an, la mairie de Castillonès a mis en place un service dédié pour répondre aux commerçants, artisans, professionnels libéraux du territoire.

Depuis Septembre 2020, avec la Communauté de communes nous avons étoffé ce service pour être réactifs et surtout apporter des solutions concrètes en appui des chambres consulaires et des services de l'Etat.

Ceci est important car compte-tenu de l'évolution de la crise, il était nécessaire de proposer un lien de proximité et de disponibilité.

Il ne faut donc pas hésiter à contacter ces services car les attentes, les questions, les inquiétudes sont légitimes. Tout sera mis en œuvre pour aider les professionnels.

Je précise que les directives gouvernementales évoluent régulièrement et il est nécessaire d'être parfaitement informé pour pouvoir prétendre à des aides appropriées.

P-A Epinette : Merci beaucoup Pierre Sicaud, Maire de Castillonès, et bon courage à vous et à vos administrés, à bientôt.

P. Sicaud : A bientôt.